

> Médecins spécialistes

Mesures de l'Institut de la pertinence des actes médicaux : modifications à votre entente

L'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM) a adopté de nouvelles mesures visant à respecter les exigences de l'entente entre le Secrétariat du Conseil du trésor et votre fédération.

Les modifications entrent en vigueur le **1^{er} janvier 2023**.

1 Endocrinologie

À la section [Endocrinologie de l'onglet B – Tarification des visites du Manuel des médecins spécialistes – Rémunération à l'acte](#), le libellé du service « Évaluation par un médecin endocrinologue au vu du dossier d'un patient dirigé par un médecin pour déterminer un plan de traitement dans le cadre d'une clinique des tumeurs, comportant un rapport au dossier hospitalier » (code de facturation **09168**) est précisé. Les honoraires de cette évaluation ne peuvent pas être facturés par **plus de 5 médecins spécialistes en endocrinologie par jour, par patient**. De plus, l'endocrinologue doit avoir préalablement été identifié par le responsable de la clinique de tumeurs et figurer au procès-verbal en tant que médecin autorisé à facturer sa participation.


Notez que le procès-verbal doit être conservé pendant 5 ans à des fins de référence future.

2 Microbiologie et infectiologie

Le service « Expertise requise à la suite d'une contamination accidentelle avec des produits biologiques potentiellement infectés, incluant un rapport au dossier du patient » est désormais inclus dans la visite ou la prestation de soins principale. Par conséquent, ce service est ajouté à l'[annexe de la Lettre d'entente n° 3](#) et le code de facturation **15003** est aboli à la section [Microbiologie-infectiologie de l'onglet B – Tarification des visites du Manuel des médecins spécialistes – Rémunération à l'acte](#).

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)